

FICHE DE POSTE

 الوكالة الوطنية للأمن FEDERATION + AUCTION + SECURITE Agence Nationale des Ports	SERVICE SECURITE
INTITULE DU POSTE : Chef du Service Sécurité	
INTITULE DU POSTE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE : Chef de la Division Sécurité et Sûreté	
1. Finalité(s)	
Mettre en œuvre une stratégie garantissant la mise en conformité des ports aux normes et standards internationaux en matière de sécurité et garantir l'application des dispositions réglementaires en matière de sécurité portuaire.	
2. Missions	
I. Mise en conformité avec les normes internationales et animation du processus de sécurité ; II. Veille au respect de la réglementation en matière de sécurité portuaire.	
3. Activités principales	
I. Mise en conformité avec les normes internationales et animation du processus de sécurité - S'assurer de la mise en œuvre des mesures de sécurité dans les ports conformément à la réglementation nationale et internationale en vigueur ; - Superviser les analyses de risques réalisées par les ports et proposer les mesures de prévention adaptées ; - Gérer et assurer le bon fonctionnement de la partie sécurité du système SM2S ; - Participer à l'élaboration des cursus réglementaires en matière de sécurité ; - Contribuer à la réalisation des audits de sécurité des ports et suivre la mise en œuvre des actions correctives. II. Veiller au respect de la réglementation en matière de sécurité portuaire - Réaliser des études de danger et de sécurité dans les ports ; - Veiller au respect des normes nationales et internationales en matière de sécurité portuaire ; - Veiller à l'application des dispositions prévues par les PUP ; - S'assurer de l'application des dispositions réglementaires de transit par les ports des marchandises dangereuses ; - Superviser la réalisation des exercices de sécurité dans les ports en collaboration avec les services des ports concernés ; - Coordonner avec le chef de division pour l'acquisition et le suivi de la maintenance des équipements et matériels de sécurité ; - Organiser le contrôle de l'application des normes de sécurité portuaire.	



4. Relations internes et externes

Relations internes :

- Directeur de la police portuaire ;
- Chef de la division sécurité et sûreté ;
- Capitaineries des ports.

Relations externes :

- Direction des Ports et des Domaines Publics Maritimes ;
- Direction de la Marine Marchande ;
- Autres administrations, Autorités, Agences et Instituts de Formation Nationales ;
- Communauté Portuaire.

5. Profil requis

- Etre cadre supérieur ;

Formation de Référence : Diplôme de l'enseignement supérieur en maritime (Lauréat de l'ISEM ou équivalent) ;

Expérience : Dix-huit (18) mois d'ancienneté à l'ANP.

6. Compétences

Savoir :

- Parfaite connaissance de la réglementation portuaire nationale ;
- Parfaite connaissance des conventions internationales de l'OMI notamment SOLAS ;
- Parfaite connaissance de la réglementation relative au transport et manutention des marchandises dangereuses : codes IMDG, code IMSC, code IBC, code IGC, code BCH, etc.

Savoir-faire :

- Savoir identifier les risques potentiels dans un site portuaire ;
- Savoir faire une analyse et évaluation des risques identifiés ;
- Savoir établir et recenser les points forts et points faibles suite à une analyse de risque ;
- Savoir élaborer un plan d'action en fonction du risque identifié ;
- Savoir élaborer un plan d'urgence portuaire ;
- Etre capable d'élaborer et analyser un tableau de bord en matière de sécurité ;
- Etre capable de réaliser des audits en matière de sécurité ;
- Savoir établir un budget prévisionnel d'investissement et de fonctionnement ;
- Savoir réaliser un CPS.

Savoir-être :

- Esprit d'analyse et d'évaluation ;
- Sens de l'initiative ;
- Pouvoir travailler en équipe.

